

Cette chartre 2016 a pour but de rappeler les règles relatives à la bonne utilisation de nos services et permettre de bonnes relations entre vous et nous : deux conditions nécessaires à notre collaboration.

La Mission Locale assure une mission de service public auprès des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Et, à ce titre, elle est à même de vous proposer de nombreux services.

Afin de vous garantir le meilleur accueil possible, il est préférable que vous preniez rendez-vous avec votre conseiller.

- Pour vous donner toutes les chances de réussite, nous nous engageons à vous informer, à vous proposer des actions adaptées à vos besoins et à vous accompagner dans vos démarches.

- De votre côté, vous vous engagez à suivre les actions mises en place d'un commun accord avec votre conseiller et à le tenir informé de l'évolution de votre situation.

## Le respect des personnes.

- Pour mener à bien notre travail ensemble chacun doit faire valoir ses droits et respecter ses devoirs.
- Notre relation doit être basée sur le **respect mutuel**.
- Votre conseiller se réserve le droit de vous recevoir seul(e). Il se doit d'être discret sur les informations vous concernant.
- Aucune personne ne doit faire l'objet d'insultes, de menaces ou d'agressions physiques.

## Le respect des biens.

- Le matériel de la Mission Locale est destiné à faciliter vos démarches sociales et professionnelles. Toute dégradation, vol, vous pénalisent ainsi que l'ensemble des jeunes.

## L'accès aux services de la Mission Locale.

- Nos services sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et habitant exclusivement l'une des communes adhérentes à la mission locale.
- Votre conseiller est tenu de vous informé(e), de vous expliquer et de respecter les critères d'accès aux différents services.

ATTENTION : Certains services nécessitent la constitution d'un dossier.

Dans ce cadre, tout dossier nécessite l'apport de justificatifs et l'accord d'un organisme extérieur indépendant de la Mission Locale.

### Le respect des biens.

- Eteindre votre portable.
- Ne pas entrer dans un bureau sans y avoir été invité.
- A l'intérieur des locaux, ne pas :
  - entrer avec des animaux
  - fumer
  - consommer ou d'être sous effet de l'alcool ou d'autres produits illicites
  - exercer toute activité à caractère commercial

### En cas de non respect de cette charte, la Mission Locale se réserve le droit de :

- Vous adresser un courrier d'avertissement (pour les mineurs, une copie est adressée aux parents).
- Suspendre ou interrompre l'accès aux différents services et l'accompagnement par un conseiller.
- Faire appel aux services de Police.
- Porter plainte en cas d'outrage verbal, menaces, violences, vol de matériel ou d'effets personnels, ces faits relevant du Tribunal Correctionnel.

### Loi informatique et libertés : logiciel I Milo.

Après accord préalable de votre part, votre dossier « mission locale » est informatisé grâce au logiciel I MILO (Ministère du Travail ) dans le but de suivre votre parcours d'insertion sociale et professionnelle. Comme la loi du 6 janvier 1978 le prévoit, vous avez un droit d'accès et de rectification des données contenues dans votre dossier individuel.

LA DIRECTION